

WIPO IGC 41 - DÉCLARATION D'OUVERTURE DU CAUCUS AUTOCHTONE Le 30 août 2021

Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole pour prononcer cette déclaration d'ouverture au nom du Caucus autochtone. Nous vous remercions, ainsi que le Secrétariat de l'OMPI, pour votre travail. Nous souhaitons également féliciter le nouveau directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang, et remercier son ancien directeur général, M. Francis Gurry.

Les nombreux impacts négatifs subis par les peuples autochtones durant la pandémie sont documentés dans le rapport de juillet 2020 du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : [A/75/185 - E - A/75/185 -Desktop \(undocs.org\)](#). Les difficultés liées à la pandémie, notamment les risques liés à l'accès aux connexions Internet dans les lieux publics, ont affecté la participation de plusieurs de nos délégués. Des procédures simultanées dans d'autres instances ont également posé des défis à notre participation à cette session.

C'est le cœur lourd que nous saluons le travail de notre frère Kuna, Estebancio Castro, du Panama, qui a malheureusement succombé au Covid au début de l'année, et de notre sœur Yolngu, Dr Marika de la terre d'Arnhem en Australie, qui était souffrante. M. Castro et le Dr Marika ont tous deux joué un rôle essentiel dans les premiers jours du CIG et ont été d'ardents défenseurs des changements à apporter à ces instruments internationaux au profit et en soutien des peuples autochtones du monde entier. Nous exhortons les États membres à accélérer les négociations sur ces instruments internationaux avant que d'autres aînés et dirigeants autochtones ne meurent.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail et tous les instruments du droit international, national et autochtone reconnaissent aux peuples autochtones le droit à l'autodétermination politique et culturelle et à conserver leurs cosmologies et leurs modes de vie. Tel que stipulé les traités existants, les États ont l'obligation de reconnaître et respecter les droits des peuples autochtones.

Ces négociations ont été retardées en raison de la pandémie, cependant les ST, ECT et RG ont continué à être détournés et exploités par des utilisateurs non autochtones sans le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones qui sont les détenteurs des droits et les gardiens de ces aspects essentiels de leur patrimoine culturel. Les normes minimales de protection des droits des peuples autochtones, reconnues par les États membres dans la Déclaration des Nations Unies, y compris leurs droits de propriété intellectuelle reconnus dans les articles 11 et 31 de la Déclaration, continuent d'être bafoués.

Il reste urgent de conclure ces négociations et d'établir des instruments juridiques qui protégeront les droits des peuples autochtones. Cependant, les représentants autochtones rencontrent des défis et obstacles pour que leur participation soit effective dans le format hybride actuel. Ainsi, le Caucus croit fermement que les négociations de fond devraient être reportées.

Le Caucus exhorte les États membres à avancer rapidement en recommandant à l'Assemblée générale l'adoption d'un mandat et d'un programme de travail pour le nouvel exercice biennal identiques à la recommandation faite pour l'exercice 2020-2021.

Nous exhortons également les États membres, à l'ère post-pandémique, à donner suite à la recommandation de 2019 de l'Instance permanente pour que l'OMPI utilise les fonds de son budget de base pour répondre au besoin permanent d'une participation autochtone effective (E/2019/43-E/C.19/2019/10, para. 9, disponible ici: <https://undocs.org/en/E/2019/43>).

Nous rappelons aux États membres le mandat du CIG de protection du droit des peuples autochtones à leurs savoirs traditionnels. Notre droit de contrôler et de gérer nos ST, ECT et RG doit être mis en œuvre de manière à préserver nos valeurs économiques, scientifiques, culturelles et spirituelles. Le Caucus attend avec impatience le travail de cette session pour poser les jalons des négociations de fond qui se poursuivront au cours de la prochaine période biennale.